

# Quel niveau de crédit carbone pour lutter contre la déforestation liée aux plantations d'hévéas ?

3 mai 2018

C'est ce qu'une étude récemment publiée dans *Nature* visait à établir, dans le contexte de l'Asie du Sud-est, où la conversion de forêts tropicales en plantations d'hévéas est la deuxième source de déforestation. En effet, les surfaces ainsi transformées, même si elles restent considérées comme « forêts », correspondent à 67 % de celles converties en palmeraies à huile.

Dans le cas du Cambodge, les auteurs ont calculé le montant du crédit carbone qui serait nécessaire pour compenser la perte de revenu potentiel via la production de bois puis de caoutchouc. Ils ont aussi calculé les coûts de transaction pour adhérer à ce système de crédit carbone, sur la base de sa valeur actuelle nette et en prenant l'hypothèse d'une stabilité de l'utilisation des sols pendant 25 ans. À partir de données d'inventaire cambodgiennes, les auteurs ont ainsi déterminé que le crédit carbone incitatif, pour éviter la conversion, devrait être de 30 à 50 dollars par tonne de CO<sub>2</sub> selon les scénarios de conversion, soit nettement supérieur au montant actuellement versé dans le cadre de projets REDD+ (5 \$/t). Ce montant ne tient toutefois pas compte des revenus tirés de l'exploitation illégale de bois tropicaux à forte valeur ajoutée.

Enfin, pour être efficace dans le cas précis du caoutchouc, le relèvement de la valeur des crédits carbone devrait être accompagné d'une restriction des importations de caoutchouc non durable, d'un engagement des entreprises en faveur d'une non-déforestation liée aux hévéas et d'une plus grande incitation à la conservation des forêts naturelles.

Source : [Nature](#)